

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Total membres en exercice	14
Date de la convocation :	30-03-2024
Affichage Ordre du Jour	04-04-2024
Présents :	10
Absent	4
Pouvoirs	2
Votants	12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 21 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un juin à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, MARTIN Dominique, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie, LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre GOERGEN Julien et GAZAR Chloé.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : CAMOIT Frédérique, VAN EECKHOUT Aude, LIMA Paulo

Absente : JEAN BAPTISTE Morgane

2 Pouvoirs : CAMOIT Frédérique donne pouvoir à Ludovic GORINE
VAN EECKHOUT Aude donne pouvoir à Dominique MARTIN

Désignation du secrétaire de séance : MARTIN Dominique

Délibération n° 19/2024 - Objet : CONVENTION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS ENTRE LE COUDRAY SUR THELLE ET LA DRENNE

Le Maire rappelle que la commune du Coudray sur Thelle et la commune de La Drenne souhaitent établir une convention financière dans le cadre de l'Accueil Collectif des Mineurs afin que le coût financier soit réparti en fonction du nombre d'enfant accueillis au sein de cette structure.

Considérant que le groupe de travail composé d'élus s'est réuni le 29 mars, le 29 avril et le 17 mai 2024 ; et qu'ils ont travaillé sur une nouvelle convention financière qui permettrait une avance de fonds libérant ainsi la charge financière totale sur la commune du Coudray.

Considérant que la participation a été calculée en fonction des dépenses et des recettes de 2021 à 2023, les élus se sont entendus sur un montant de 500 € par enfant.

Vu la délibération du 24 mai 2024 de la commune de La Drenne votant l'adoption de cette convention à l'unanimité sous réserve de modifications rédactionnelles mineures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet de convention financière entre la Commune du Coudray sur Thelle et la Commune de La Drenne, dont le texte est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention financière ainsi que tous les documents nécessaires à son application.
- **CHARGE** le Maire de veiller à la bonne exécution de cette convention et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait et délibéré le 21 juin 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GORINE

La secrétaire de séance
Dominique MARTIN

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le
Et publication ou notification du



GORINE
LUDOVIC

Signature numérique de
GORINE LUDOVIC
Date : 2024.06.24 14:20:36
+02'00'